

# ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – FRANCALTROFF

3 ha disponibles    Prix du m<sup>2</sup> viabilisé : 5 € HT/m<sup>2</sup>



## Résumé de la zone

- Surface totale : 6 hectares
- Surface disponible : 3 hectares
- Zone d'activités à vocation industrielle, artisanale et tertiaire
- Située le long de la RD 22 qui relie Dieuze à Saint-Avold
- A 70 km de Metz et 66 km de Nancy
- A 35 km des axes autoroutiers en direction de Metz, Paris et Strasbourg
- A 35 km de la frontière allemande
- Située à l'entrée de la commune de Francaltroff
- Environnement naturel de qualité

## Services proposés

### Eau

- Alimentation en eau potable par le réseau municipal dépendant du Syndicat des Eaux de Hellimer et Frémestroff et le Syndicat des Eaux de Rodalbe

### Electricité

- Alimentation en haute tension 20 000 volts

### Gaz

- Pas d'alimentation en gaz sur la zone de Francaltroff

## Assainissement

- Les rejets domestiques des implantations sont traités par le syndicat d'assainissement de Léning-Francaltroff

## Numérique

- Fibre, Très Haut Débit Internet

## Liaisons

### Routes

- RD674 vers Sarre-Union et autoroute A4-E25 vers Strasbourg
- RD674 vers Puttelange-aux-Lacs puis A4-E25 vers Freyding-Merlebach et autoroute A320-E50 vers l'Allemagne
- RD22 vers Saint-Avold puis A4-E25 vers Metz/Paris ou Strasbourg

### Aéroport

- Aéroport de Lorraine à 51 km
- Aéroport international de Luxembourg-Findel à 125 km
- Aéroport de Strasbourg-Entzheim à 118 km
- Aéroport de Sarrebruck-Ensheim à 60 km
- Aéroport de Francfort-Hahn à 180 km

### Ferroviaire

- Accès TGV vers Paris, Lyon, Bordeaux, Lille, Strasbourg, depuis les gares de Morhange, Metz, de Lorraine TGV ou de Nancy

### Fluvial

- Ports de Metz (40 km), Thionville-Illange (95 km), Strasbourg (110 km)

## Autres informations

### Accessibilité sur site

- Desserte de la zone d'activité à partir de la RD22 ou de la RD79D par une voirie interne

### Informations techniques

- Hauteur maximale des constructions : 15 m
- Nature du foncier : public
- Site inscrit au PLU approuvé : pas de PLU dans la commune. Un règlement de lotissement s'applique
- Procédure d'aménagement : lotissement
- Zonage du site : ZRR (Zones de Revitalisation Rurale)
- Zonage du site – bénéfiques en matière d'aides ou exonérations fiscales/sociales : oui
- Exonération des taxes d'aménagement : non

## Principales entreprises

- EPSMS / SOCALTRA / UDSR / CIEL EXPERTISES / INNOV'PC / OK PNEU EST (EUROTYRE) / VENAISONS DE LA TENSCH